

REGISTRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Envoyé en préfecture le 17/07/2024  
Reçu en préfecture le 17/07/2024  
Publié le  
S<sup>2</sup>LOW  
ID : 064-216403998-20240715-D\_2024\_42-DE

Département des Pyrénées-Atlantiques

DE LA COMMUNE

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 10 juillet 2024		

Séance du 15 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

**Présents :** S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, , S. DAUBE, S. BAUDY, V. BERGES RAGOCHÉ, C. BOISSIERE, M. TIRCAZES, T. BEUGNIES, F. COUDURE, J. POUBLAN, L. DUMERGUES.

**Procurations :**

S. BAUDY donne procuration à S. BONNASSIOLLE, M.H. BEAUSSIER donne procuration à J. POUBLAN, H. BERNADET donne procuration à C. HIALE GUILHAMOU, F. FERNANDES donne procuration à T. GADOU, F. SUBIAS donne procuration à F. GOMMY.



Madame Fanny COUDURE a été élue secrétaire de séance.

**N°2024/42**

**Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)**

Le dispositif du Parcours Emploi Compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi serait de 26 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent technique polyvalent
- Durée des contrats : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 26 h
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec France travail et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

**Ceci étant exposé,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : AGENT TECHNIQUE POLYVALENT
- Durée des contrats : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 26 h
- Rémunération : SMIC

**AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaire pour ce recrutement

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Fait et délibéré en séance.

Le Maire  
Stéphane BONNASSIOLLE.

